Réglement Particulier "Course sur Prairie de Lanneplaa"
Dimanche 24 Avril 2011

MANIFESTATION SPORTIVE

Le Moto Club "Pyrénées Quads organise le Dimanche 24 avril 2011 sous l'égide de la Fédération Francaise de Motocyclisme et de la Ligue Aquitaine de Motocyclisme une Manche du Championnat de Ligue de Course sur Prairie.

LIEU :

Cette épreuve se déroule sur un terrain privé appartenant à Mr et M. LAULHÉ Éric, Ce terrain est situé à Lanneplaa.

PISTE :

Ce circuit est du type course sur prairie composé d'un tracé ephèmére sans modification de terrain.
Il a une Longueur de 2000 Métres et une largeur minimum de 8 Métres. Largeur minimum de la ligne de départ : 30 Métres.

MOTOCYCLES :

Les Machines pourront être du type Cross et Enduro (feux AR et AV cachès) conformes aux normes FFM.

CLASSES ADMISES :

85
OPEN NCA
OPEN NCB
CHAMPIONNAT DE LIGUE VÉTÉRANS
CHAMPIONNAT DE LIGUE QUADS

ENGAGEMENTS :

Ouverts du 15 JANVIER 2010 au 10 AVRIL 2011

Il n'y aura pas d'engagement le jour de la course. Conformément au Réglement Moto Cross de la Ligue Aquitaine, les bulletins d'engagements doivent être envoyés au plus tard 15 Jours avant la date de l'épreuve soit le 10 AVRIL 2011 (cachet de la Poste faisant foi) Le Club se réserve le droit de prendre (selon l'homologation) les premiers engagements de chaque championnat dans les délais impartis. Les autres Pilotes seront refusés. Les 10 premiers de chaque championnat auront un délai de 30 jours pour s'engager, passé ces 30 jours, les Pilotes pourront être refusés par l'organisateur.

DROITS D'ENGAGEMENT

Conformes au Réglement de la Ligue Aquitaine Motocycliste

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

23 Avril 2011 de 15h à 19h - 24 Avril de 7h30 à 8h30

ESSAIS

1 séance d'essai libres de 8 mm le dimanche matin-Pendant les essais les machines devront être munies de plaques réglementaires aux couleurs correspondant à leur classe et leur cyclindrée avec leur N° de course

COURSE

Pour chacune des catégories, 3 manches de 8 mn + 1 TOUR ;Le dèpart sera donné à la grille à l'aide du panneau 15 s et 5 s.

CLASSEMENT

Pour être classé, le Pilote doit avoir franchi la ligne d'arrivée dans les 5 mn qui suivent l'arrivée du vainqueur et avoir accompli les 3/4 du nombre de tours accompli par celui-ci.

ASSURANCE

Conforme à la législation en vigueur- AMV ASSURANCES à MERIGNAC Couverture A C & D

PARC COUREURS

L'utilisation de tout engin à moteur est interdite dans l'enceinte du Parc et des accès Publics sous peine de sanctionS . Tout Pilote est responsable de ses accompagnateurs sur et ses abords, avant, pendant et aprés la course. Il est interdit de laver les motos et quads dans le parc coureur. Tout Pilote ne respectant pas le règlement se verra infliger une amende de 20 € . Le bruit ne sera plus admis après 22 H le soir et avant 7 H le matin. Le carburant devra être stocké dans des récipients prévus a cet effet. Un extincteur dans chaque stand coureur est obligatoire.

HORAIRES : Voir tableau joint en annexe.

OFFICIELS

Directeur de Course: Denis WAREMBOURG - Licence N°024246
Commissaires Sportifs: BALLION Pascal - Licence N° 165046
Gérard Brondy - Licence N°005247
Christophe Arosteguy – Licence N° 141298
Commissaires Techniques: CORNIER Jacky - Licence N° 153361
Commissaires de Piste: en nombre suffisant

Les prescriptions du Code Sportif de la Fédération Francaise de Motocyclisme ainsi que les Règlements du Championnat de Ligue d'Aquitaine de Motocross sont applicables à la présente épreuve et s'imposent à l'ensemble des participants.

Visa : Pyrénées Quads Visa : Ligue Aquitaine Visa : FFM